







A retenir

- MILDIU** Risque élevé. Toute nouvelle pluie est contaminante.
- OÏDIUM - BLACK- ROT** Risque moyen. Mais la sensibilité de la vigne reste maximale.
- VERS DE LA GRAPPE** Le vol devrait débuter cette semaine.
- RÉGLEMENTATION** : Flavescence dorée de la vigne 2010 – RAPPEL (voir en annexe)

MÉTÉO

Prévisions du 22 au 27 juin 2010 (Source : Météo France)

	Mar 22	Mer 23	Jeu 24	Ven 25	Sam 26	Dim 27
Températures	10 23	10 25	12 29	17 30	19 30	18 29
Tendances						

STADES PHENOLOGIQUES

	Vallée Ouest	Vallée Est	Plateau
Merlot	29	27	27
Malbec	27 - 29	27	25 - 27

Rappel des stades :

23 : Pleine floraison, 50 % des capuchons floraux sont tombés
25 : 80 % Floraison
27 : Nouaison

29 : Baies de la taille d'un plomb
31 : Baies de taille d'un pois
33 : Fermeture de la grappe

MILDIOU

• Situation au vignoble

Les sorties de nouvelles taches progressent mais la fréquence et l'intensité des attaques restent faibles. On n'observe pas de foyers mais des taches isolées.

• Données de la modélisation

Les cumuls de pluies de la semaine dernière sont de 21 et 28 mm pour les secteurs de Puy l'Evêque et Sauzet, et vont jusqu'à 33 et 39 mm pour les secteurs d'Anglars et Mercues. La pression de la semaine écoulée était en hausse, avec un risque élevé.

Les pluies du 19 juin ont engendré des contaminations de masse importantes en tous secteurs.

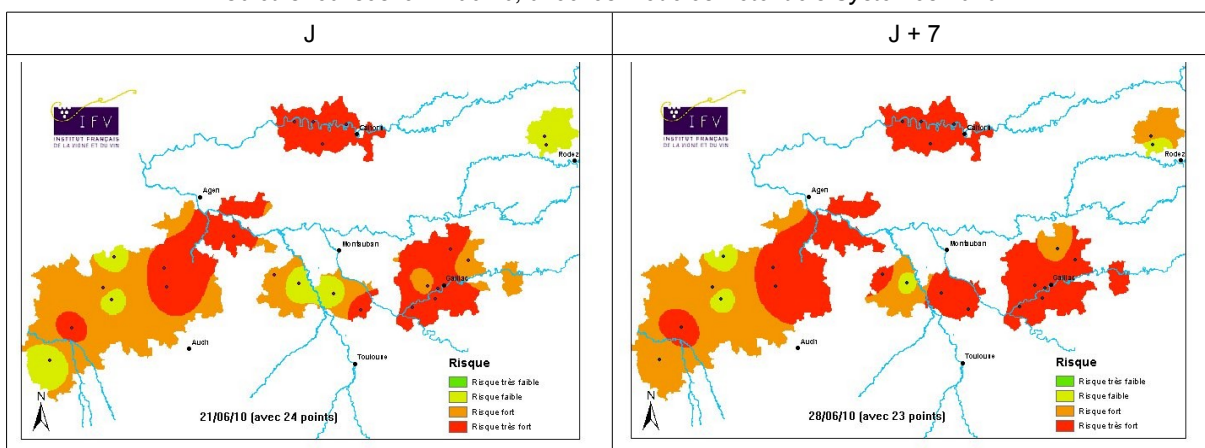
Pour cette semaine encore, la pression est en hausse. Le niveau de risque reste élevé et toute nouvelle pluie, de 5 mm ou plus, devrait être contaminante

D'après le modèle, les sorties de taches issues des contaminations de la semaine dernière devraient être visibles dès cette semaine.

Évaluation du risque : Le temps de la semaine s'annonce relativement clément, mais des dégradations orageuses sont prévues pour la fin du week-end. Compte tenu du niveau de risque important modélisé, soyez très vigilants à l'approche de ce nouvel épisode pluvieux.

Cartographie – Risque potentiel Mildiou – Zone Midi-Pyrénées (J / J+7)

Calculs réalisés le 21/06/10, avec les modèles Potentiels Systèmes 2010



Hypothèse correspondant à une semaine sèche suivie d'un épisode pluvieux de 5 mm le lundi 28 juin.

OÏDIUM

• Situation au vignoble

La situation sanitaire n'évolue pas. Aucune sortie de tache n'a été détectée par les observateurs du réseau cette semaine.

Évaluation du risque : C'est pendant la période qui va de la floraison à la fermeture de la grappe que la maladie peut exprimer son caractère épidémique. La conjugaison de la forte sensibilité de la grappe à cette période et de la virulence du champignon, font des stades pré-fermeture un phase de haut risque.

Prophylaxie : Le développement du champignon, notamment la sporulation, est perturbé par la lumière. En assurant l'aération et l'insolation des grappes, l'effeuillage peut permettre de limiter la progression de l'oïdium.



Reconnaissance des symptômes : En cette période d'expression de divers symptômes foliaires, il est primordial d'affiner votre diagnostic en identifiant au mieux l'origine des taches observées. Une tache récente et non sporulante de mildiou peut être confondue avec un symptôme d'oïdium.

En cas de doutes, un test de sporulation permet de confirmer l'origine de la tache. Pour cela, mettez la feuille « tachée » dans un sac plastique avec un coton imbibé d'eau. Après quelques heures (Ex : une nuit à 20 °C), l'apparition d'un feutrage blanc à la face inférieure de la feuille confirme qu'il s'agit d'un symptôme de mildiou. Alors qu'un aspect poussiéreux gris et peu net désigne l'oïdium. A la différence du mildiou, le feutrage de l'oïdium peut aussi apparaître à la face supérieure de la feuille.

BLACK ROT

• Éléments de biologie

La dissémination de la maladie se fait de proche en proche. Ce sont les pycnides (petites pustules noires présentes sur les taches foliaires) qui assurent les contaminations secondaires sur feuilles et sur grappes : les spores sont dispersées par la pluie sur tous les organes placés autour de l'éclaboussure (coup de fusil).

Les attaques sur grappe se manifestent d'abord par une tache brune circulaire sur la baie. Cette tache finit par envahir la totalité du grain qui prend alors une teinte brun clair. La baie finit par flétrir et se dessécher. La gravité de l'attaque peut aller de quelques grains atteints à des grappes entièrement desséchées.

• Situation au vignoble

Les symptômes continuent de progresser lentement autour des foyers existants. Les symptômes observés restent limités à des taches sur feuilles. Les observateurs du réseau n'ont pas relevé de symptômes sur baies.

Évaluation du risque : Comme pour l'oïdium, la sensibilité de la grappe au black-rot est maximale entre la nouaison et le stade fermeture. La gestion de ces maladies est préférentiellement couplée.

BOTRYTIS

• Situation au vignoble

Les conditions pluvieuses de la semaine dernière ont favorisé la résurgence de symptômes de botrytis sur feuille. Quelques symptômes isolés sur grappe ont également été observés cette semaine.

Mesures prophylactiques : La prophylaxie peut s'appliquer quelque soit le risque botrytis de vos parcelles. Les mesures visent à limiter la vigueur de la vigne, à favoriser l'aération des grappes (ébourgeonnage, effeuillage, éclaircissage) et à limiter le risque de blessures sur baies en limitant l'incidence des autres parasites (oïdium et tordeuses notamment).

VERS DE LA GRAPPE

• Situation au vignoble

Aucune capture n'a encore été enregistrée sur les pièges du réseau.

• Données de la modélisation (Modèle Eudémis – SRAL, Modèle Potentiel Système - IFV)

Les modèles prévoient un début de vol autour du 20 juin. Ils annoncent également les premières pontes autour du 26 - 30 juin et les premières éclosions autour du 5 - 6 juillet.

Ces informations seront à affiner au vue des données de la modélisation disponibles la semaine prochaine.

Évaluation du risque : Le vol devrait démarré cette semaine.

CICADELLE VERTE

• Situation au vignoble

Les observations révèlent toujours la présence de cicadelles vertes. Mais les niveaux de populations demeurent faibles et très en-dessous du seuil de nuisibilité.

Évaluation du risque : La surveillance doit cibler le pic de population lié à l'apparition des larves de la deuxième génération. Dès que des cicadelles adultes sont observées (individus ailés), c'est le signe que le nouveau cycle de développement larvaire va prochainement démarrer. Ce sont les larves, et non pas les adultes, qui génèrent des dégâts de grillure.

Seuil de nuisibilité : 100 larves de cicadelles pour 100 feuilles

ACARIENS JAUNES

• Situation au vignoble

Les premiers dégâts d'acariens ont été observés, sur des parcelles sensibles, sur les feuilles de la base des cepes (début de la colonisation).

Évaluation du risque : Après floraison, il est nécessaire de surveiller les parcelles sensibles car les générations estivales d'acariens peuvent s'installer et se développer rapidement.

Comment réaliser vos observations ? : Prélevez 25 feuilles dans la zone des grappes, et observez à l'aide d'une loupe de poche (grossissement 10 ou 12 fois) la face inférieure. Notez simplement la présence ou l'absence d'acariens nuisibles sur chaque feuille. Votre diagnostic s'exprime en % de feuilles occupées par au moins 1 acarien. Profitez du comptage pour évaluer le niveau des populations de typhlodromes (acariens utiles).

Quelques clés de reconnaissance : Ne pas confondre les acariens ravageurs et les auxiliaires.

Les typhlodromes mesurent environ 0,5 mm de long. Ils ont un corps brillant, jaune à translucide, en forme de « poire ». Ils se déplacent rapidement et sont souvent localisés contre les nervures.

Seuil de nuisibilité (en l'absence d'acariens utiles) : 30 % des feuilles observées occupées par au moins une forme mobile.

En présence de typhlodromes, ce seuil est revu à la hausse. Ex : pour 60 % de feuilles occupées par des typhlodromes, le seuil de nuisibilité revu est de 60 %

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Lot, le Syndicat de Défense des vins AOC Cahors, de Vinotalie Cave des Côtes d'Olt et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



Message réglementaire Flavescence dorée 2010 - RAPPEL

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Cette maladie est diffusée par un insecte vecteur, *Scaphoideus titanus*, de la famille des cicadelles.

Elle dispose du statut d'organisme de quarantaine au niveau européen et de lutte obligatoire en France. L'arrêté national de lutte obligatoire du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle **l'obligation de cette lutte sur tout le territoire national**.

Pour les 8 départements de Midi-Pyrénées, des arrêtés préfectoraux fixent des listes de communes en lutte obligatoire à trois ou deux traitements. Cette liste sera mise en ligne dans les prochains jours sur le site internet de la DRAAF : www.draf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

Attention quelle que soit leur localisation, les parcelles de vignes mères de greffons et porte-greffes doivent obligatoirement recevoir 3 traitements.

Dans la région, les éclosions des premières larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée ont eu lieu autour du 7 mai. En conséquence, les dates de traitement sont les suivantes :

Dates des traitements en viticulture conventionnelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 7 au 13 juin	du 7 au 20 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 21 au 28 juin	Pas de traitement 2
Traitement 3 (adulticide)	A prévoir pour fin juillet, attendre confirmation du SRAL dans le BSV	

Dates des traitements dans le cas de l'utilisation d'insecticide biologique (PYREVERT) :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 31 mai au 06 juin	du 31 mai au 13 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 7 au 13 juin	du 14 au 20 juin
Traitement 3 (larvicide)	du 14 au 20 juin	-